

AVIS DE CONCOURS – 2019
FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE A
LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE
(Centre de Gestion organisateur)

ET LES CENTRES DEPARTEMENTAUX OU INTERDEPARTEMENTAUX DE GESTION
ORGANISENT LE CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE
POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
EXTERNE (sur titres avec épreuves)	<p>Les candidats au concours externe sur titres avec épreuve (spécialités Musique et danse et Art dramatique) et au concours externe sur titres avec épreuves (spécialité Arts plastiques) d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>1° Pour les spécialités Musique et Danse : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ;</p> <p>2° Pour la spécialité Art dramatique : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ;</p> <p>3° Pour la spécialité Arts plastiques :</p> <p>a) Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat (bac + 3) ; ou</p> <p>b) Un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; ou</p> <p>c) Un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié :</p> <p>Les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes. Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.) – dispenses légales pour toutes les spécialités sauf la danse (profession réglementée)</p> <p>Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p>Epreuves (pour les DEUX concours EN FONCTION DES SPECIALITES ET DISCIPLINES à partir du 1^{ER} février 2019 (date nationale)</p> <p>Les plannings et lieux de déroulement seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	<p>Période de retrait des dossiers d'inscription : du 11 septembre 2018 au 17 octobre 2018</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription (cachet de la poste faisant foi) : 25 octobre 2018</p> <p>Toutefois, les dossiers pourront être complétés jusqu'au 1^{ER} février 2019 (cachet de la poste faisant foi)</p>
INTERNE (sur épreuves)	<p>Le concours interne est ouvert</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux assistants d'enseignement artistique = ATEA – ATEA Pal de 2ème classe – ATEA Pal de 1ère classe – pas d'accès au concours interne pour les PEA contractuels - justifiant, au 1er janvier de l'année du concours (soit au 01.01.2019) de trois années au moins de services publics effectifs (équivalent temps complet) - en poste à la date de clôture des inscriptions (soit le 25 octobre 2018) – décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié - ayant suivi une formation spécifique ou ayant obtenu un diplôme permettant l'accès au concours externe d'ATEA Pal de 2ème classe (cf ci-dessous définition réglementaire de l'épreuve) <p>La définition réglementaire de l'épreuve d'admissibilité pour les spécialités musique et danse indique : « Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe (ancienne appellation assistant spécialisé d'enseignement artistique) ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique (coefficient 2) »</p> <p>Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou obtenu l'un de ces diplômes (DE ou DUMI).</p>		

SPECIALITE ET DISCIPLINE ORGANISEES PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

SPECIALITE	DISCIPLINE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS		
		Concours externe	Concours interne	Total
MUSIQUE	TROMBONE	26	6	32

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet : à l'adresse suivante : www.cdg37.fr,
ou
au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire – Service Concours – 25 Rue du Rempart – CS 14135 – 37041 TOURS Cedex 1
aux horaires suivants :
8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h du lundi au jeudi
Et
de 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h le vendredi

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CE CONCOURS EN FONCTION DES SPECIALITES ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER
AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDIQUES CI-DESSOUS

Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet	Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet
MUSIQUE	Accompagnateur (musique et danse)	CDG 76	www.cdg76.fr	MUSIQUE	Orgue	CDG 45	www.cdg45.fr
	Accordéon	CDG 77	www.cdg77.fr		Percussions	CDG 62	www.cdg62.fr
	Alto	CDG 25	www.cdg25.org		Piano	CDG 69	www.cdg69.fr
	Basson – Clarinette – Professeur d'accompagnement (musique – danse)	CDG 59	www.cdg59.fr		Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées	CDG 40	www.cdg40.fr
	Chant – Culture musicale – Ecriture	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr		Violoncelle – Musique électroacoustique	CDG 06	www.cdg06.fr
	Violon	CDG 44	www.cdg44.fr		Harpe	CDG 31	www.cdg31.fr
	Contrebasse	CDG 14	www.cdg14.fr		Trompette	CDG 37	www.cdg37.fr
	Cor – Formation musicale	CDG 54	www.cdg54.fr		Trombone	CDG 86	www.cdg86.fr
	Direction d'ensembles instrumentaux – Direction d'ensembles vocaux – Professeur chargé de direction (musique – danse – art dramatique)	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr		Tuba - saxophone		
	Flûte traversière	CDG 67	www.cdg67.fr				
	Guitare	CDG 73	www.cdg73.com	ART DRAMATIQUE		CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Hautbois	CDG 72	www.cdg72.fr	DANSE	Danse classique – Danse contemporaine – Danse Jazz	CDG 13	www.cdg13.fr
	Musique ancienne (tous instruments)	CDG 33	www.cdg33.fr	ARTS PLASTIQUES	Histoire des arts Cinéma, vidéo Espaces sonores et musicaux Graphisme, illustration Infographie et création multimédia Peinture, dessins, arts graphiques Philosophie des arts et esthétique Photographie Sculpture, installation	CDG 34	www.cdg34.fr
	Jazz (tous instruments) – Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG 35	www.cdg35.fr		Design d'espace, scénographie - Design d'objet - Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication	CDG 44	www.cdg44.fr